



Municipalité de Wentworth-Nord

Usage interne seulement

No de matricule :

No de demande :

Programme d'aide ÉcoPrêt – Règlement 2018-530 Entente préliminaire de financement (Annexe B)

Vous devez fournir :

- 1) Un plan et/ou description de l'installation septique à remplacer, incluant les informations relatives au type de système, à son âge et à sa localisation.
- 2) La localisation des cours d'eau, des lacs et des puits, le cas échéant.
- 3) Une description de la non-conformité, de la défektivité ou de la situation de contamination de l'environnement de l'installation actuelle, photos à l'appui.
- 4) Une copie des avis de cotisation de la dernière année permettant de confirmer le revenu annuel du ménage.
- 5) Offre de service pour procéder à l'étude de sol et à la conception de l'installation septique en vue de son remplacement.
- 6) Toute autre information jugée nécessaire à l'évaluation de la demande.

Propriétaire :

Nom:	Téléphone:	
Adresse permanente:	Ville:	Code postal:
Adresse de propriété à Wentworth-Nord (si différente de l'adresse permanente) :		

Mandataire (Le mandataire doit détenir une procuration signée du propriétaire):

Nom :	Téléphone:	
Adresse permanente:	Ville :	Code postal:

Entente de financement préliminaire :

Coût l'étude de sol :
Montant demandé pour l'étude de sol :
Modalités de remboursement des coûts sous forme de taxes municipales (incluant le frais administratif de 100\$) :
<input type="radio"/> Nombre d'années: _____
<input type="radio"/> Montant annuel: _____
<input type="radio"/> Taux d'intérêt: _____

Information complémentaire :

Le requérant ou le mandataire autorisé atteste que l'information et les documents fournis sont conformes à ceux exigés **et reconnaît que l'installation septique actuelle est non conforme.**

L'entente préliminaire autorise le requérant à procéder à l'étude de sol et à la réalisation des plans de conception de l'installation septique en vue de son remplacement.

Un frais administratif de 100\$ sera facturé par la Municipalité dans le cadre de l'entente préliminaire.

En cas de défaut de paiement des sommes allouées dans le cadre du programme d'aide ÉcoPrêt, le requérant sera assujéti aux recours et aux sanctions qui résultent du non-paiement des taxes foncières.

Signature: _____ Date: _____

Secrétaire-trésorière: _____ Date: _____

3488, route Principale Wentworth-Nord (Québec) J0T 1Y0
Téléphone : (450) 226-2416 Sans frais : 1-800-770-2416 Télécopieur : (450) 226-2109